

Nombre de conseillers

En exercice : 26
Présents : 22
Absents : 4
- dont suppléé : 2
- dont représentés : 2
Votants : 26

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt, le dix juillet à 9 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le six juillet deux mille vingt se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BALLADUR Clarisse, BANCILLON BOË Fabienne, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal, MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, BARNEAUD Christophe, GARNIER Louis Gabriel, MARTIN Jacques, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ISOARD Bernard, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, BOUVET Patrick (démission de son mandat de Conseiller communautaire après la question n°1) et CAPEL Denis.

EXCUSES : Mme MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à M. GARNIER Louis Gabriel, M. GASTON Arnaud ayant donné pouvoir à M. CAPEL Denis (à compter de la question n°2), M. OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, M. FERRON Jean suppléé par Mme DONNEAUD Chantal.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BALLADUR Clarisse.

Délibération n°2020/44

OBJET : CREATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) ET ELECTION DE SES MEMBRES.

Le Conseil Communautaire,

VU le Code de la Commande Publique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1414-2 et L. 1411-5 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2016-351-012, en date du 16 décembre 2016, portant fusion des communautés de communes « Vallée de l'Ubaye » (CCVU) et « Ubaye Serre-Ponçon » (CCUSP) au 1er janvier 2017 et création de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » (CCVUSP) ;

VU le procès-verbal de l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres annexé à la présente délibération ;

VU les résultats du scrutin ;

CONSIDERANT que la commission est présidée par le président de la communauté ou son représentant et que le conseil communautaire doit élire **cinq membres titulaires et cinq membres suppléants** en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

- **DECIDE** de créer une commission d'appel d'offres à titre permanent, pour la durée du mandat.
- **DECIDE** de proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission d'appel d'offres :

- **membres titulaires :**

1. **Mme OKROGLIC Dominique,**
2. **M. PELLOUX Jacques,**
3. **M. BOUGUYON Yvan,**
4. **M. SICELLO Manuel,**
5. **M. TRON Jean-Michel.**

- **membres suppléants :**

1. **M. FORTOUL Jacques,**
2. **M. REYNAUD Frédéric,**
3. **Mme JACQUES Elisabeth,**
4. **Mme BARDIN Régine,**
5. **M. FERRON Jean.**

- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.



C.C.V.U.S.P

